|  |  |
| --- | --- |
| UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS | sigleITU |

|  |
| --- |
| *Bureau des radiocommunications*  *(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)* |

|  |  |
| --- | --- |
| **Addendum 1 à la  Circulaire administrative**  **CA/191** | Le 18 août 2010 |

**Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT et  
aux Membres du Secteur des radiocommunications**

**Objet**: Elaboration des contributions qui seront présentées à la seconde session de la Réunion de préparation à la Conférence 2011 (RPC11‑2, Genève, 14-25 février 2011)

La Circulaire administrative CA/191 du 1er juin 2010 annonçait la seconde session de la Réunion de préparation à la Conférence de 2011 (RPC-11), qui se tiendra à Genève du 14 au 25 février 2011.

Comme indiqué au paragraphe 5 de cette Circulaire, l'Equipe de gestion de la RPC-11 s'est réunie à Genève du 26 au 30 juillet 2010 et a établi, conformément à la Résolution UIT-R 2-5 et aux décisions prises lors de la première session de la RPC-11, le projet de Rapport de synthèse de la RPC à la CMR-12.

Le projet de Rapport de la RPC à la CMR-12 est désormais disponible en anglais sur la page web de la RPC ci-après (Document CPM11-2/1): <http://www.itu.int/md/R07-CPM11.02-C/en>. Des versions de ce document dans les autres langues officielles de l'Union seront publiées aussi rapidement que possible, et en tout cas au moins deux mois avant la RPC11-2.

Les extraits du projet de Rapport de la RPC à la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure (SC) sont également disponibles en anglais sur la page web de la Commission spéciale (Document SC/4): <http://www.itu.int/md/R07-SC-C/en>. Des versions de ce document dans les autres langues officielles de l'Union seront publiées aussi rapidement que possible, et en tout cas avant la réunion de la Commission spéciale qui se tiendra du 1er au 5 novembre 2010 (voir la Circulaire administrative CACE/512 du 30 juin 2010).

Le projet de Rapport de la RPC servira de base aux travaux de la seconde session de la RPC-11 et constituera le document de base pour l'élaboration de contributions. Des renseignements détaillés concernant la soumission de contributions à la RPC11-2 figurent au paragraphe 5 de la CA/191.

Il est vivement conseillé aux Etats Membres et aux Membres du Secteur d'accorder une attention particulière à l'élaboration initiale de leurs contributions à la RPC11-2, qui doivent s'appuyer sur les «Lignes directrices pour l'élaboration des contributionsà la RPC11-2», disponibles à l'adresse suivante: <http://www.itu.int/oth/R0A0A000005/en>.

Valery Timofeev   
 Directeur du Bureau des radiocommunications

**Distribution:**

– Administrations des Etats Membres de l'UIT  
– Membres du Secteur des radiocommunications  
– Présidents et Vice‑Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure  
– Président et Vice‑Présidents du Groupe consultatif des radiocommunications  
– Président et Vice‑Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence  
– Membres du Comité du Règlement des radiocommunications  
– Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications